



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2019-074

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2019

# Sommaire

## Préfecture de l'Yonne

89-2019-06-25-001 - Arrêté PREF SAPPIE 2019 0275 confiant la suppléance du poste de  
M. le Préfet de l'Yonne le mardi 25 juin de 12 h à 19 h (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2019-06-25-001

Arrêté PREF SAPPPIE 2019 0275 confiant la suppléance du  
poste de M. le Préfet de l'Yonne le mardi 25 juin de 12 h à  
19 h

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'ANIMATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES  
INTERMINISTERIELLES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA COORDINATION  
ADMINISTRATIVE  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0275**  
**confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne**  
**le mardi 25 juin 2019 de 12 h 00 à 19 h 00**

Le Préfet,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> août 2017 nommant Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne le mardi 25 juin 2019 de 12 h 00 à 19 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, le mardi 25 juin 2019 de 12 h 00 à 19 h 00.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, désignée pour la suppléance est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le **25 JUIN 2019**

Le Préfet,



Patrice LATRON